

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEOUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté : MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

RAPPORT N° 2025/277 : Assainissement : Convention de prestation communale pour l'exploitation des stations d'épuration de Puy Sanières « Le Serre » et « Les Bouteils »

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 24 novembre 2025 ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui permet de confier la gestion de certains équipements relevant des attributions de l'intercommunalité aux communes ;

La convention de prestation d'exploitation communale des ouvrages d'assainissement de Puy Sanières doit être revue à la suite de la reconstruction de la STEP du « Pibou » et de sa sortie de cette convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la nouvelle convention de prestation de services pour l'exploitation des STEP « Le Serre » et « Les Bouteils » avec la commune de Puy-Sanières ;
- **DE RAPPELER** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget du service assainissement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD